



**MUNICIPALITÉ DE
SAINT-APOLLINAIRE
COMTÉ DE LOTBINIÈRE
PROVINCE DE QUÉBEC**

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MARS 2014

À une séance ordinaire tenue le 3 mars 2014, à 19 h 30, au lieu ordinaire des réunions du Conseil, étaient présents :

- M. Bernard Ouellet, maire
- M. Léopold Rousseau, conseiller n° 1
- M. Jean-Pierre Lamontagne, conseiller n° 2
- M. Jonathan Moreau, conseiller n° 3
- Mme Julie Rousseau, conseillère n° 4
- M. André Sévigny, conseiller n° 5
- M. Alexandre D'Amour, conseiller n° 6

La directrice générale atteste que plus de 10 personnes sont présentes dans la salle.

ORDRE DU JOUR

PRÉLIMINAIRES :

1. Ouverture de la session
2. Enregistrement des droits de parole du public
 - a. Exercice des droits de parole du public
3. Faits saillants et résumé de la correspondance
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption des comptes et dépôt du registre des engagements
6. Transferts de crédits (aucun)

ÉTUDE :

- 7. SERVICE D'URBANISME**
 - a. Adoption du 2^e projet de règlement n° 728-2014
 - b. Avis de motion – règlement n° 728-2014
 - c. Adoption du règlement n° 730-2014
 - d. Adoption du 1^{er} projet de règlement n° 732-2014
 - e. Dérogation mineure – 20, rue des Lupins
 - f. Dérogation mineure – 269, rue du Pinson
 - g. Mandat à Plania – Consultation urbanistique/assistance technique
- 8. SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE**
 - a. Soirée des bénévoles
 - b. Association Fiest-Apo et Fête au village
- 9. SERVICE DES INCENDIES**
 - a. Achat d'un camion autopompe-citerne
- 10. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU**
 - a. Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)
 - b. Mandat à Horti-Taille pour l'entretien paysager des terrains municipaux
 - c. Autorisation pour appel d'offres – pavage 2014
- 11. SERVICE DE LA COMPTABILITÉ STRATÉGIQUE**
 - a. ...



12. ADMINISTRATION

- a. Acceptation du prolongement des rues des Génévriers, des Cormiers et Demers
- b. Acceptation du prolongement de la rue Moreau et passages piétonniers
- c. Avril – mois de la Jonquille
- d. Servitude d'aqueduc et d'égouts
- e. Avis de motion – règlement n° 731-2014 sur les heures d'ouverture de la piste de motocross St-Apollinaire / Terre-Rouge pour la saison 2014
- f. Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – règlement n° 729-2014
- g. Passage de La Boucle Vidéotron du Grand Défi Pierre Lavoie 2014

13. AGENDA POLITIQUE

- a. ...

14. VARIA

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

16095-03-2014
point no 4

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 mars 2014 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

16096-03-2014
point no 5

ADOPTION DES COMPTES ET DÉPÔT DU REGISTRE DES ENGAGEMENTS

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les comptes payés et les comptes à payer soient acceptés et que le maire et la directrice générale soient autorisés à les payer.

Adopté à l'unanimité

Salaires bruts payés - Février

Bernard Ouellet	2 497.68 \$
Léopold Rousseau	908.24 \$
Jean-Pierre Lamontagne	908.24 \$
Jonathan Moreau	908.24 \$
André Sévigny	908.24 \$
Julie Rousseau	908.24 \$
Alexandre D'Amour	908.24 \$
Martine Couture	6 084.33 \$
Cathy Bergeron	4 929.08 \$
Martin Miller	2 882.63 \$
Renault Lepage	5 735.63 \$
Dany Lamontagne	4 647.07 \$
Membres du conseil et cadres :	32 225.86 \$
Employés voirie et bureau :	49 471.70 \$
Service de sécurité incendie :	11 378.25 \$
Bibliothèque et brigadières :	4 900.00 \$
Personnel de la SAAQ :	7 188.70 \$
Total des salaires bruts payés pour février 2014 :	105 164.51 \$



Comptes payés - Février

Entreprises Jérôme C. Côté	Remb. dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Jérôme Bolduc Côté	Remb. dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Superpass	Essence et diesel	6 905.47 \$
Chevaliers de Colomb	Cartes - souper reconnaissance	100.00 \$
Maison de la Famille	Contribution financière - 2 activités	250.00 \$
Filles d'Isabelle	Contribution fin. - vin d'honneur	350.00 \$
Premium	Abonnement	44.84 \$
COMBEQ	Inscription congrès 2014	1 264.72 \$
CARRA	Quote-part 2014	2 774.00 \$
Télus	Téléphones, internet et cabine télé.	850.83 \$
Groupe Négotel	Téléphones du 22-01 au 21-02	473.31 \$
Info Page	Téléavertisseurs	215.75 \$
Réseau Environnement	Conférence	60.00 \$
Postes Canada	Avis public (commerces)	59.85 \$
Les Immeubles Turcotte	Remb. dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Gaz Métro	Gaz - caserne	541.58 \$
Hydro-Québec	Électricité	968.75 \$
Coop fédérée	Propane - salle communautaire	8 418.98 \$
Rhéal Boucher	Formation - milieux humides	200.00 \$
Bell Mobilité	Cellulaires	680.19 \$
Hydro-Québec	Électricité	8 593.02 \$
SAAQ	Immatriculations - véhicules	9 971.16 \$
Syndicat des Métallos	Cotisation mensuelle - février	676.58 \$
CARRA	Cotisation mensuelle - février	1 261.27 \$
Hydro-Québec	Électricité	165.56 \$
Yann Genest Côté	Remb. dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Roxanne Genest Côté	Remb. dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Carl Genest Côté	Remb. dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Maxime Laroche, Catherine Lemay	Remb. dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Claude St-Amour, Louise Sénéchal	Remb. dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Postes Canada	Dépliants soccer	447.95 \$
Groupe Négotel	Téléphone du 22-02 au 21-03	479.06 \$
Télus	Téléphones, internet et cabine télé.	867.64 \$
Interfas inc.	Assurances collectives - février	7 068.54 \$
Total des comptes payés pour le mois de février 2014 :		57 289.05 \$

Comptes à Payer - Février

Ass. biblio. publiques du Québec	Cotisation 2014	381.06 \$
association Soccer Lotbinière	Saison 2014	14 605.95 \$
Atelier Genytech	Inspection SAAQ	155.68 \$
B-Tel inc.	Batterie pour cellulaire	57.43 \$
Banlieue Ford	Entretien de véhicules	74.83 \$
Batteries du Québec	Batteries	309.08 \$
Léonie Bédard	Surveillance jeux gonflables	50.00 \$
Bélangier Longtin	Remb. indemnité de témoin	100.00 \$
Johannie Bergeron	Surveillance jeux gonflables	50.00 \$
Bergor	Pièces pour balai	1 507.00 \$
Béton Laurier inc.	Travaux sur vis sans fin	210.19 \$
Biolab	Analyses	160.97 \$
Bi-Sports	Médailles - Fête des Neiges	126.47 \$
Body Gym	Vélos spinning et pédales	1 836.18 \$
Boivin & Gauvin inc.	Pièces	537.73 \$
Boulons et Écrous A.M. inc.	Pièces	108.27 \$
Brassard	Papeterie	2 256.23 \$
Calèches la Belle Époque	Fête des Neiges	804.83 \$

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Apollinaire



Carquest	Entretien de véhicules	1 255.68 \$
Casse-Croûte Lizon	Déjeuner - Incendie écurie	57.24 \$
CGER	Location janvier et réparation	8 857.87 \$
CER Turmel	Aluminium et courroie	338.43 \$
Commerçants de la Chaudière inc.	Frais de transport (Dicom)	14.30 \$
Compteurs Lecomte	Compteur	613.97 \$
Conciergerie Rive Sud	Ménage - salle communautaire	1 280.66 \$
Constructions Fournier & Giguère	Honoraires SNC-Lavalin	1 696.81 \$
Constructions Fournier & Giguère	Rue des Orchidées	87 158.20 \$
Coop Unicoop	Joint	6.37 \$
Cordonnerie Touche-à-Tout	Manteau	126.40 \$
Corporation Sun Média	Appel d'offres - camion autopompe	285.14 \$
Côté Fleury	Clés	13.74 \$
Pierrette Courcy	Tire - Fête des Neiges	500.00 \$
Marcel Croteau	Ménage Hôtel de Ville et Francoeur	707.09 \$
Déneigement Olivier	Déneigement	6 208.65 \$
Deschênes	Pièces et accessoires	537.66 \$
Kate Dubois	Surveillance jeux gonflables	50.00 \$
École nationale des pompiers	Examen régie	3 298.00 \$
Éditions Yvon Blais	Renouvellement Code municipal	312.90 \$
Entreprises Michel Roger & fils	Blocs de béton	258.69 \$
Eugène Allard	Décapant	66.69 \$
Excavations Tourigny inc.	Décompte n° 4	61 985.73 \$
Exova	Analyses	124.17 \$
Fédération qué. des municipalités	Formation élue	304.68 \$
Fonds d'information sur le territoire	Avis de mutations	72.00 \$
Donald Groleau	Frais de déplacement - formation	12.90 \$
Groupe Archambault	Livres	4 458.83 \$
Installation René Mailloux	Location système - Fête des Neiges	287.43 \$
Louise Jobidon	L'heure du conte	125.00 \$
Roxane Laflamme	Surveillance jeux gonflables	50.00 \$
Camille Lamontagne	Surveillance jeux gonflables	50.00 \$
L. Delisle inc.	Déneigement - incendie écurie	33 048.15 \$
Librairie Renaud-Bray	Livres	537.54 \$
Linde	Acétylène	51.63 \$
LME distribution	Water blade	129.06 \$
Marché Veilleux	Fête des Neiges	117.81 \$
Alexandre Martel	Surveillance jeux gonflables	50.00 \$
Médias Transcontinental	Apollinairois	152.38 \$
Messageries Dynamiques	Renouvellement journal du Qué.	255.29 \$
Mini Moteur RG	Huile et filtres	108.49 \$
MRC de Lotbinière	Quote-part	136 774.13 \$
Municipalité de Laurier-Station	Quote-part	5 739.68 \$
Municipalité de St-Agapit	Entraide - incendie	3 044.27 \$
Judith Nadeau	Barrières	260.00 \$
Normand Côté, ent. Électricien	Réparation	579.12 \$
Parka	Plans préliminaires	12 589.76 \$
Paysagiste 2000	Déneigement	43 821.24 \$
Performance C2	Acompte - cours	8 500.00 \$
Pièce d'auto Alain Côté	Entretien de véhicules	200.58 \$
Placide Martineau inc.	Pièces et accessoires	50.09 \$
Plania	Assistance technique	2 270.76 \$
Pompe Ste-Foy	Pièces	168.33 \$
Produits industriels J-P Côté	Hypochlorite	858.86 \$
PG Solutions	Comptes de taxes, enveloppes, orthophoto	1 473.98 \$
Proludik	Location - jeux gonflables	1 138.00 \$
Protection d'incendie PC	Extincteurs, test, air pack, pièces	189.48 \$
Publications Québec	Normes ouvrages routiers - Tome 7	43.92 \$
Quincaillerie 2000 inc.	Pièces et accessoires	869.68 \$
Rabais Campus	Renouvellement revues - biblio.	283.70 \$



Réal Huot inc.	Pièces et compteurs	5 031.84 \$
Receveur général du Canada	Licences radios	1 458.00 \$
Réseau Biblio	Papeterie et adhésion	30 123.11 \$
Roulement Techno	Pièces	295.01 \$
Vanessa Rousseau	Surveillance jeux gonflables	50.00 \$
Services Technologiques A.C. inc.	Contrat de service	3 296.42 \$
Services Frimas inc.	Entretien - salle communautaire	450.85 \$
Servodirection	Réparation sur camion cube	224.20 \$
Signoplus	Signalisation	399.54 \$
SNC-Lavalin inc.	Raccordement puits Croteau	919.80 \$
Société VIA	Cueillette de papier	5 631.10 \$
SOS Technologies	Pièces - service incendie	28.00 \$
Soudure JM Chantal	Réparation conteneur	79.40 \$
Talbot Équipement Ltée	Pièces	21.81 \$
Tourisme Lotbinière	Partenaire	80.48 \$
Westburne	Pièces	198.04 \$
Wolseley	Pièces	397.24 \$
Xérox	Photocopieur	152.43 \$
Total des comptes à payer pour le mois de février 2014 :		506 590.33 \$

16097-03-2014
point no 7a

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT N° 728-2014

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le règlement de zonage n° 590-2007 le 3 mars 2008;

ATTENDU QUE le règlement n° 590-2007 peut être modifié conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU QUE la Municipalité a relevé certains problèmes d'application du règlement de zonage n° 590-2007 et souhaite apporter les modifications nécessaires afin d'y remédier;

ATTENDU QU'il y a lieu de soumettre la zone 122R à certaines dispositions spécifiques quant aux dimensions du bâtiment principal;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge que l'abattage d'un arbre situé en cour latérale ou arrière peut être autorisé s'il ne rend pas dérogoire à une ou l'autre des dispositions de la réglementation d'urbanisme;

ATTENDU QU'il y a lieu d'abroger l'article 12.15 du chapitre 12 sur l'affichage en respect de l'esprit de la LAU;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QU'une consultation publique prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme a eu lieu le 26 février 2014;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un second projet de règlement portant le n° 728-2014 soit et est adopté

Adopté à l'unanimité.



16098-03-2014
point no 7b

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT N° 728-2014

Avis de motion est par les présentes donné par André Sévigny, conseiller no 5, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du Conseil, un règlement n° 728-2014 modifiant le règlement de zonage n° 590-2007 afin de soumettre la zone 122R à des dispositions spécifiques, de modifier les conditions d'abattage d'arbres, de réviser certaines normes de stationnement hors rue et d'abroger l'article 12.15.

16099-03-2014
point no 7c

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 730-2014

ATTENDU QUE le règlement n° 593-2007 intitulé « Règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme » est entré en vigueur le 17 avril 2008;

ATTENDU QUE le règlement n° 593-2007 peut être modifié conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite permettre l'abattage de certains arbres, ainsi que certains travaux de rénovation, de réparation et d'entretien, sans qu'il soit nécessaire d'obtenir un permis de la Municipalité;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 3 février 2014, par Jean-Pierre Lamontagne, conseiller n° 2;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu une copie de ce règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement portant le n° 730-2014 soit et est adopté.

Adopté à l'unanimité

16100-03-2014
point no 7d

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N° 732-2014

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le règlement de zonage n° 590-2007 le 3 mars 2008;

ATTENDU QUE le règlement n° 590-2007 peut être modifié conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de modification réglementaire afin de permettre la réalisation d'un projet intégré dans la zone 133R composé spécifiquement d'habitations unifamiliales en rangée;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (article 113, Al 2, paragraphe 4.1) permet le contingentement des usages;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande la présente modification réglementaire;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu une copie de ce projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un premier projet de règlement portant le n° 732-2014 soit et est adopté.

Adopté à l'unanimité



16101-03-2014
point no 7e

DÉROGATION MINEURE – 20, RUE DES LUPINS

ATTENDU QUE le demandeur est le propriétaire du lot 5 200 812 situé au 20, rue des Lupins dans la zone 133R;

ATTENDU QUE le demandeur a fait une demande de dérogation mineure n° 2014-003 afin de réduire la marge de recul avant à 5.94 mètres;

ATTENDU QUE la norme du règlement de zonage n° 590-2007 pour la marge de recul avant dans ce secteur est de 6 mètres;

ATTENDU QUE la réduction de la marge de recul avant est due à un changement du revêtement extérieur du garage intégré lors de la construction;

ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure a été publié le 11 février 2014;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement sur les dérogations mineures n° 595-2007 et du règlement de zonage numéro 590-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de cette demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de dérogation mineure numéro 2014-003 soit autorisée comme demandé.

Adopté à l'unanimité

16102-03-2014
point no 7f

DÉROGATION MINEURE – 269, RUE DU PINSON

ATTENDU QUE le demandeur est le futur propriétaire du lot 3 388 567, d'une superficie de 837.8 m², situé au 269, rue du Pinson, dans la zone 34A;

ATTENDU QUE le demandeur a fait une demande de dérogation mineure n° 2013-055 afin de diminuer les normes minimales pour la superficie, la largeur et la profondeur d'un terrain dans le secteur non desservi à proximité d'un lac;

ATTENDU QUE les normes du règlement de lotissement n° 591-2007 pour un terrain non desservi à proximité d'un lac sont de 3700 m² de superficie, 45 mètres de largeur et 60 mètres de profondeur;

ATTENDU QUE le terrain est d'une superficie de 837.8 m², d'une largeur de 19.81 m et d'une profondeur de 42.67 m, depuis 1979 et que les terrains contigus sont approximativement de même superficie;

ATTENDU QUE le demandeur a démontré qu'une installation septique est possible pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée;

ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure a été publié le 11 février 2014;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement sur les dérogations mineures n° 595-2007 et du règlement de lotissement n° 591-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de cette demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de dérogation mineure n° 2013-055 soit refusée.



Que le demandeur étudie la possibilité d'acquérir d'autres terrains vacants sur la rue du Pinson afin d'avoir une plus grande superficie pour laquelle une dérogation mineure pourrait être acceptée.

Adopté à l'unanimité

16103-03-2014
point no 7g

**MANDAT À PLANIA – CONSULTATION URBANISTIQUE/ASSISTANCE
TECHNIQUE**

ATTENDU QUE le service d'urbanisme de la Municipalité requiert des conseils généraux en matière d'urbanisme, en support technique, en avis urbanistique et/ou en cartographie;

ATTENDU QUE pour répondre aux demandes du service d'urbanisme, il y a lieu de mandater la firme Plania;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

De mandater la firme Plania pour une convention de consultation urbanistique/assistance technique à l'usage du service d'urbanisme, pour un maximum de 5000 \$ taxes incluses.

Adopté à l'unanimité.

16104-03-2014
point no 8a

SOIRÉE DES BÉNÉVOLES

CONSIDÉRANT l'importance de souligner l'appréciation de tous quant au travail remarquable des bénévoles à Saint-Apollinaire;

CONSIDÉRANT QUE des crédits n'excédant pas 7500 \$ sont requis, dont près des deux tiers proviennent des fonds municipaux et les autres, des revenus et pourboires de la soirée;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'allouer des crédits n'excédant pas 7500 \$ pour la soirée des bénévoles qui se tiendra le samedi 12 avril prochain à la salle communautaire et d'affecter les revenus de la soirée au paiement dudit montant et de recevoir tout l'appui et la collaboration des élus.

Adopté à l'unanimité

16105-03-2014
point no 8b

ASSOCIATION FIEST-APO ET FÊTE AU VILLAGE

ATTENDU QUE la Fête au Village est née suite au 150^e anniversaire de la Municipalité, pour combler un vide en festival estival dans la municipalité;

ATTENDU QUE la Fête au Village existe grâce à l'apport de plusieurs organismes de la région;

ATTENDU QUE l'organisme à but non lucratif Fiest-Apo organise depuis 2 ans un festival musical et sportif à Saint-Apollinaire;

ATTENDU QUE les deux organisations ont un but commun, offrir à la population et avec les organismes, des activités intéressantes et diversifiées;

ATTENDU QU'un partenariat serait bénéfique pour les deux organisations dans le but de développer un festival de plus grande envergure et d'éventuels projets communs;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité



Que le comité Fête au Village et Fiest-Apo deviennent partenaire dans l'organisation du prochain festival.

Que les organismes du milieu aient leur place dans la programmation du festival, via le comité Fête au Village.

Que la Municipalité verse l'argent injecté dans la fête au village, soit 8000 \$, au comité Fiest-Apo et que toutes les dépenses soient prises en charge par l'OSBL.

Qu'un autre 7000 \$ soit déboursé à l'approche de l'événement, celui-ci remboursable par l'OSBL en cas de bénéfices, une fois le bilan financier déposé.

Qu'aucune somme supplémentaire ne sera versée à l'organisme pour l'édition 2014 pour absorber un déficit.

Adopté à l'unanimité.

16106-03-2014
point no 9a

ACHAT D'UN CAMION AUTOPOMPE-CITERNE

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour l'achat d'un camion autopompe-citerne, par le biais du site SE@O;

ATTENDU QUE deux soumissions ont été reçues, soit :

Nom de la compagnie	Montant sans option Taxes incluses	Montant avec option Taxes incluses
Maxi Métal inc.	444 947.50 \$	475 300.90 \$
Équipement d'incendie Levasseur	515 864.08 \$	561 056.15 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'octroyer le contrat d'achat du camion autopompe-citerne au plus bas soumissionnaire, Maxi Métal inc. au montant de 444 947.50 \$ taxes incluses, et ce, conditionnellement à l'acceptation du règlement d'emprunt n° 729-2014.

Adopté à l'unanimité.

16107-03-2014
point no 10a

PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (PAARRM)

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Apollinaire désire faire une demande dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) auprès du Député de Lotbinière-Frontenac;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Apollinaire a des travaux totalisant 1 365 030 \$ à son budget 2014;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

De confirmer à Monsieur Laurent Lessard, Député de Lotbinière-Frontenac, que la municipalité de Saint-Apollinaire prévoit réaliser les travaux durant l'année 2014.

Adopté à l'unanimité



16108-03-2014
point no 10b

**MANDAT À HORTI-TAILLE POUR L'ENTRETIEN PAYSAGER DES TERRAINS
MUNICIPAUX**

ATTENDU QUE la compagnie Entretien paysager Horti-Taille a effectué l'entretien paysager des terrains municipaux l'an dernier;

ATTENDU QU'il est plus avantageux pour la Municipalité de donner ces travaux à contrat;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'octroyer le contrat d'entretien paysager pour la saison 2014 à Entretien paysager Horti-Taille pour un montant de 7100 \$ plus taxes.

Les tâches à effectuer sont :

- Nettoyage printanier des plates-bandes
- Désherbage des plates-bandes
- Plantation des annuelles
- Taille des arbustes au besoin
- Taille des arbres (branches trop basses)
- Protection hivernale des végétaux qui en ont besoin

Adopté à l'unanimité.

16109-03-2014
point no 10c

AUTORISATION POUR APPEL D'OFFRES – PAVAGE 2014

ATTENDU QU'il est nécessaire d'aller en appel d'offres pour le pavage 2014;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser la directrice générale, Martine Couture, à procéder aux appels d'offres, par le biais du site Se@o, en ce qui a trait au pavage pour l'année 2014.

Adopté à l'unanimité.

16110-03-2014
point no 12a

**ACCEPTATION DU PROLONGEMENT DES RUES DES GENÉVRIERS, DES
CORMIERS ET DEMERS**

ATTENDU QUE Gestion RD (2003) inc. et Paysagiste 2000 inc. ont reçu l'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) pour la construction d'infrastructures d'aqueduc et d'égout dans le prolongement des rues des Genévriers, des Cormiers et Demers sur les lots 3 383 852, 5 332 161 et 5 443 344 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu le certificat de réception provisoire approuvé par la firme SNC-Lavalin incluant la liste des travaux à compléter pour ce projet;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

De procéder à l'acceptation du prolongement des rues des Genévriers, des Cormiers et Demers sur les lots 3 383 852, 5 332 161 et 5 443 344 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière.

Les rues cédées gratuitement à la Municipalité par Gestion R.D. (2003) inc. et Paysagiste 2000 inc. sont considérées comme rues publiques, mais les promoteurs ne sont pas dégagés de leurs engagements et de leurs responsabilités quant à la bonne exécution et à la réalisation des travaux.



La Municipalité s'engage à faire l'entretien des rues une fois l'acte de cession signé par les deux parties.

Le Maire, Bernard Ouellet ou le Maire suppléant, Julie Rousseau et la directrice générale, Martine Couture ou son adjointe, Cathy Bergeron, sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, l'acte relatif à cette cession.

La présente résolution remplace et abroge la résolution n° 16028-12-2013 adoptée le 2 décembre 2013.

Adopté à l'unanimité.

16111-03-2014
point no 12b

**ACCEPTATION DU PROLONGEMENT DE LA RUE MOREAU ET DE
PASSAGES PIÉTONNIERS**

ATTENDU QUE Gestion VJR inc. et Développement 4 Côtés ont reçu l'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) pour la construction d'infrastructures d'aqueduc et d'égout dans le prolongement de la rue Moreau sur les lots 5 211 560 et 5 392 486 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu le certificat de réception provisoire approuvé par la firme SNC-Lavalin incluant la liste des travaux à compléter pour ce projet;

ATTENDU QUE la Municipalité a accepté le prolongement de la rue du Muguet et des Bouleaux le 19 novembre 2012 et le prolongement de la rue des Lupins et l'ouverture de la rue des Cerisiers le 18 décembre 2012;

ATTENDU QUE la Municipalité doit procéder à l'acquisition des lots devant servir à l'aménagement de sentiers piétonniers au taux de .1954 \$ le pied carré selon la résolution 15453-07-2012 adoptée le 9 juillet 2012;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

De procéder à l'acceptation du prolongement de la rue Moreau, soit les lots 5 211 560 et 5 392 486 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière;

De procéder à l'acceptation des lots sur lesquels seront aménagés des passages piétonniers, soit les lots 5 133 431, 5 200 829, 5 200 830 et 5 211 561 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière.

Les rues sont cédées gratuitement et les passages piétonniers cédés pour un montant de 1170.45 \$ plus taxes, soit au taux de .1954 \$/pi² à la Municipalité par Gestion VJR inc. et Développement 4 Côté, sont considérés comme publics, mais les promoteurs ne sont pas dégagés de leurs engagements et de leurs responsabilités quant à la bonne exécution et à la réalisation des travaux.

La Municipalité sera responsable de l'aménagement des sentiers piétonniers suivants : lots 5 133 431 sur la rue du Muguet, lot 5 200 829 sur la rue des Cerisiers et le lot 5 200 830, sur la rue des Lupins.

Le promoteur sera responsable de l'aménagement du sentier piétonnier sur le lot 5 211 561 de la rue Moreau.

La Municipalité s'engage à faire l'entretien des rues une fois l'acte de cession signé par les deux parties.

Le Maire, Bernard Ouellet ou le Maire suppléant, Julie Rousseau et la directrice générale, Martine Couture ou son adjointe, Cathy Bergeron, sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, l'acte relatif à ces transactions.

La présente résolution remplace et abroge la résolution n° 16028-12-2013 adoptée le 2 décembre 2013.

Adopté à l'unanimité.



16112-03-2014
point no 12c

AVRIL – MOIS DE LA JONQUILLE (SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER)

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est constituée depuis 1938 et qu'elle est reconnue pour ses actions et sa lutte contre le cancer;

CONSIDÉRANT QUE les actions de la Société canadienne du cancer contribuent à l'amélioration de la qualité de vie des nombreuses personnes touchées par cette terrible maladie et rendent possible la lutte contre le cancer;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est maintenant le Mois de la Jonquille, et que la Société canadienne du cancer lance annuellement un vaste mouvement de solidarité au Québec pour changer le cours des choses et aider des dizaines de milliers de Québécois et Québécoises dans leur combat;

CONSIDÉRANT QUE la jonquille est le symbole de vie de la Société canadienne du cancer dans sa lutte courageuse que nous menons ensemble contre le cancer;

CONSIDÉRANT QUE soutenir les activités du Mois de la Jonquille, c'est se montrer solidaire envers les proches touchés par la maladie, affirmer son appartenance à un groupe de citoyens qui lutte contre le cancer et unir sa voix à celle de la Société canadienne du cancer pour dire que nous sommes « Avec vous. Contre les cancers. Pour la vie. »

CONSIDÉRANT QUE l'argent recueilli pendant le Mois de la Jonquille fait une réelle différence et contribue à aider la Société canadienne du cancer à financer des projets de recherche qui sauveront des vies, à offrir de l'information récente et fiable sur le cancer, à fournir des services de soutien à la communauté, à mettre en place des programmes de prévention et à militer activement afin d'obtenir du gouvernement des lois et politiques publiques qui protègent la santé des Québécois et Québécoises;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

De décréter le mois d'avril Mois de la Jonquille.

Que le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

Adopté à l'unanimité.

16113-03-2014
point no 12d

SERVITUDE D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT

ATTENDU QUE des services d'aqueduc et d'égout ont été implantés le long de la Route 273 sur des parties des lots 4 573 144, 5 233 572, 5 378 291, 5 378 299 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière;

ATTENDU QUE les propriétaires Paysagiste 2000 inc. et Construction Léandre Demers inc. doivent céder ces infrastructures d'aqueduc et d'égout ainsi qu'une servitude de passage et d'entretien à la Municipalité de Saint-Apollinaire;

ATTENDU QU'une description technique a été préparée le 17 février 2014 par Alain Gosselin, arpenteur-géomètre, dossier 2674-253, Minute 24 305;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter la cession d'infrastructures et de servitude de passage et d'entretien à titre gratuit par Paysagistes 2000 inc. et Construction Léandre Demers inc. affectant des parties des lots 4 573 144, 5 233 572, 5 378 291, 5 378 299 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière. La Municipalité assumera pour l'avenir l'entretien dudit réseau d'aqueduc et d'égout.



D'autoriser le Maire, Bernard Ouellet ou le Maire suppléant, Julie Rousseau et la directrice générale, Martine Couture ou son adjointe, Cathy Bergeron, à signer pour et au nom de la Municipalité, l'acte relatif à cette cession d'infrastructures et de servitude de passage et d'entretien.

Adopté à l'unanimité.

16114-03-2014
point no 12e

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT N° 731-2014 SUR LES HEURES D'OUVERTURE DE LA PISTE DE MOTOCROSS ST-APOLLINAIRE / TERRE-ROUGE POUR LA SAISON 2014

Avis de motion est par les présentes donné par Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du Conseil, un règlement n° 731-2014 ayant pour effet d'établir les heures d'ouverture de la piste de motocross St-Apollinaire / Terre-Rouge pour la saison 2014.

point no 12f

DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER – RÈGLEMENT N° 729-2014

Selon l'article 557 L.E.R.M., la directrice générale/secrétaire-trésorière dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter suite à l'adoption du règlement 729-2014 décrétant un emprunt pour l'achat d'un camion autopompe-citerne.

Je soussignée, Martine Couture, directrice générale de la Municipalité de Saint-Apollinaire, certifie :

- Que le nombre de personnes habiles sur le règlement numéro 729-2014 est de 4827;
- Que le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 493;
- Que le nombre de signatures apposées est de 0.

Je déclare que le règlement numéro 729-2014 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

16115-03-2014
point no 12g

PASSAGE DE LA BOUCLE VIDÉOTRON DU GRAND DÉFI PIERRE LAVOIE 2014

ATTENDU la réception d'une demande d'autorisation de passage pour La Boucle Vidéotron du Grand Défi Pierre Lavoie sur le territoire de la Municipalité de St-Apollinaire;

ATTENDU QUE Le Grand défi est un organisme sans but lucratif dont la mission est d'encourager les jeunes et leur famille à adopter de saines habitudes de vie;

ATTENDU QUE pour une 2^e année, le Grand défi Pierre Lavoie organise La Boucle qui permettra 4000 cyclistes de parcourir 135 kilomètres à vélo, accompagné des 1000 cyclistes du 1000 km;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

De collaborer à cet événement pour la fermeture de rues, le 14 juin prochain, lors du passage du peloton sur notre territoire. Le véhicule de tête arrivera à 11 h 10 et quittera vers 12 h 25;

Une quinzaine de bénévoles seront nécessaires et l'intervenant nommé pour s'occuper de la gestion des bénévoles est M. Dany Lamontagne.

La Municipalité fournira également les barrières ou tréteaux afin d'effectuer la fermeture des rues, soit 14 intersections.

Adopté à l'unanimité.



16116-03-2014
point no 16

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le procès-verbal du 3 mars 2014 soit adopté séance tenante.

Adopté à l'unanimité

16117-03-2014
point no 17

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

De clôturer la séance ordinaire le 3 mars 2014, à 20 h 23.

Adopté à l'unanimité

Bernard Ouellet,
Maire

Martine Couture,
Directrice générale/Secrétaire-trésorière

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL : 7 avril 2014
